



## REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL C.S.O. CLUB - PONEYS 2014 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

### Le Calendrier :

Organisateurs	Dates	Organisateurs	Dates
VALLANGOULARD C. Equestre La Chapelle	29/09/2013	AUVERS sur OISE Team Gloriant	02/03/2014
BOISEMONT C. Equestre L'Épinette	20/10/2013	VIGNY Le Centaure	16/03/2014
BETHEMONT la Forêt C. Equestre Le Val Kalypso	24/11/2013	LE PLESSIS BOUCHARD Centre équestre	30/03/2014
GENAINVILLE Association ACG	08/12/2013	GONESSE La Fontaine Cypierre	13/04/2014
		ANDILLY C. Equestre La Forêt	27/04/2014
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB 2014 Genainville Pôle Equestre le Lys			04/05/2014
FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PONEYS 2014 Vigny Le Centaure			18/05/2014

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de CSO Club et poneys 2014.

**Les épreuves :** (règlement FFE CSO 2013 et application du règlement FFE CSO 2014 à parution).

N°	Nom de l'épreuve	CAVALIERS	Barème sur les qualificatives	Barème championnat / finale
N°1	Club 4 vitesse	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°2	Club 3 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°3	Club 2 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°4	Club 1 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°5	Club élite Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°6	Club 3 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°7	Club 2 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°8	Club 1 Grand Prix + de 27 ans	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°9	Poney 4 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°10	Poney 3 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°11	Poney 2 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	2 étapes et 2 <sup>ème</sup> étape au chrono
N°12	Poney 1 Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat
N°13	Poney élite Grand Prix	Voir règlement FFE CLUB	Barème A à temps différé	Barrage immédiat

### Engagement et déroulement des épreuves :

Engagements : Epreuves Club & Poneys : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves Club & Poneys : De l'ordre de 16. 00 € / engagement Internet, 26. 00 € / engagement sur place. Les engagements de chaque championnat seront majorés.

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys  
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Ordre des épreuves : Epreuve Poneys : Indices le plus élevé au plus bas puis épreuves chevaux indice le plus bas au plus élevé. Si épreuves hors challenge, seront programmées en fin de programme. La reconnaissance ne peut se faire avant 7 heures 30 et début des épreuves avant 8 heures. Fin du concours maximum 19 heures 30. (Dérogação sera faite pour les championnats car non limités).

**Concours limités à maximum 250 engagés, club organisateur compris. Pas d'engagés sur place si 250 engagés à la clôture des engagements, sauf dérogation : Manège, éclairage adapté, saison avec nombre d'heures de clarté suffisante.**

#### Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,

Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.

4. Participations : Voir règlement FFE CSO.

#### Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE CSO.

#### Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CSO.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

#### « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB & PONEY 2014 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CSO CLUB de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés.

#### Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE CSO sera appliqué. Classement spécifique + et - de 27 ans pour certaines épreuves.

#### Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB 2014 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des 3 meilleures performances obtenues dans la même série.

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge 2014". La base des récompenses de la Soirée des Champions 2014 est de prix pour 4 partants de chaque série avec classement spécifique + et - de 27 ans pour certaines épreuves. La participation à la finale est obligatoire.

Pas de possibilité de cumuler des points d'une série à l'autre (Exemple club 1/club 2) mais les cavaliers qui débutent le challenge dans une série de 26 ans et - et qui, en cours de challenge ont 27 ans, les points de qualifications acquis en série de moins de 26 ans et -, seront transférés dans les classements de 27 ans et +.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans une épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement championnat.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Dans chaque épreuve, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat.

1 cavalier classé à la 1<sup>ère</sup> place d'une série challenge départemental indice 3 ou 4, deux années suivantes, doit monter de série l'année suivante.

#### Barème des points :

¼ de cavaliers engagés reçoivent des points de bonifications, fonction du nombre de partants dans chaque épreuve, pour exemple : épreuve de 100 engagés, (voir fiche annexe en explication du mode de calculs)

Places	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	Etc	25 <sup>ème</sup>	Pour suivants	les	Cavalier abandon	éliminé	ou
Points	25 Pt	24 Pts	23 Pts	22 Pts	...	1 pts	1 pts		0 pts		

C'est le cavalier ayant le plus de points qui remportera la série.

**Challenge DESTRIER COPAM clubs** : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

**Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de CSO pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.**

Cette actualisation du : **02/09/2013** annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys**

**95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

**E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com**

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192